

**PROCÈS VERBAL**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU : 15 janvier 2020**

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18

Nombre de membres du bureau communautaire présents : 13

Nombre de votants : 13

Date de convocation : 8 janvier 2020                      Date d'affichage : 27 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 16 janvier

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé

Secrétaire de séance : Madame Nathalie HAMEAU – KINDERSTUTH

Membres du bureau communautaire :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X			
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALLAIS	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
FAVIERES	Chrystophe BLANZIN	X			
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN				X
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE	X			
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD	X			
ABONCOURT	Joël BAUDY	X			
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY				X
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X			
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI				X
GEMONVILLE	Alain GODARD			X	
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN				X

Autre personne présente : Monsieur Xavier LOPPINET

**Ordre du jour**

**1 - Développement social et solidarité**

- 1.1 - bc-2020-1423 - Action un temps pour soi 2020
- 1.2 - bc-2020-1424 - Solliciter co-financement FSE 2020-2021 pour le Chantier d'insertion
- 1.3 - bc-2020-1425 - Solliciter co-financement FSE 2020-2021 pour Espace Emploi
- 1.4 - Note information marché travaux Accueil Petite enfance de Colombey-les-Belles

**2 - Développement Economique**

- 2.1 - bc-2020-1426 - Demande DETR
- 2.2 - bc-2020-1427 - Territoire d'industrie
- 2.3 - bc-2020-1428 - Convention ADTL 2020 et avenant 2019

**3 - Tourisme**

- 3.1 - bc-2020-1429 - Restaurateurs de la Base de Loisirs

**4 - Habitat**

- 4.1 - bc-2020-1430 - Prolongation des aides habitat actuelles sur 2020

**5 - Environnement**

- 5.1 - bc-2020 - 1431 - Convention LOANA
- 5.2 - bc-2020 - 1432 - Demande de subvention AERM
- 5.2 - bc 2020 - 1433 - Demande de subvention CD 54 au titre du module ENS 2020

**6 - Services aux communes**

- 6.1 - bc 2020 - 1434 - Locaux sociaux Covalom

**7 - Moyens Généraux**

- 7.1 - bc - 2020 - 1435 - Demande DETR pour le siège communautaire
- 7.2 - bc - 2020 - 1436 - Facturation ménage
- 7.3 Bilan du mandat

**2<sup>ème</sup> PARTIE - affaires et informations diverses**

**3<sup>ème</sup> PARTIE - débat de fonds**

- date des prochains bureaux : les mercredis 5 février et 4 mars 2020
- date des prochains conseils communautaires - les mercredis 29 janvier et 26 février 2020
- Vœux du président le jeudi 16 janvier 2020 à 17h00.

**1 - DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE**

**1.1 – BC-2020-1423 - ACTION UN TEMPS POUR SOI 2020**

Bilan de l'action 2019 cette action de lutte contre l'isolement animée par l'association Familles Rurales. L'intérêt de cette action a été souligné dans les travaux conduits pour le Contrat Local de Santé.

**a) Présentation**

Il s'agit d'amener les personnes repérées par les travailleurs sociaux, ayant des difficultés particulières (isolement, addiction, dépression...), à sortir de l'isolement et éviter que leur situation ne se dégrade. L'objectif est de leur permettre à terme de s'insérer dans un groupe de droit commun.

**b) Bilan 2019**

**Nombre de personnes orientées : 9**

**Nombre de personnes effectives : 9** personnes ont participé à l'action avec une moyenne de 6 présents par séance.

Bilan des sorties du groupe :

- Une personne a retrouvé un emploi
- Deux personnes se sont intégrées et poursuivent leur participation sur le Groupe Multi-Activité.
- Une personne ne souhaite pas poursuivre.
- Cinq autres participeront au groupe 2020

**Contenu de l'action :** Afin de dynamiser les participants, le groupe propose une organisation des séances co-construites par les animateurs et les participants, les savoir-faire de chacun sont ainsi valorisés.

Outre des activités manuelles, le groupe a bénéficié d'animations de bricolage, de cuisine et un atelier verre avec le CERFAV. Les participants ont proposé de nouvelles activités comme une sortie au musée des Beaux-Arts, au Jardin Botanique et une visite de la centrale solaire de Rosières-en-Haye

**Une action partenariale :** De nombreux partenaires ont été mobilisés à différents niveaux pour la mise en œuvre de ce projet : Service territorial insertion et Service Social du Conseil départemental, Mission Locale, Familles Rurales, la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle, le MSA, le SAMSAH d'ESPOIR 54 et des intervenants extérieurs selon le thème.

Ces partenaires orientent le public et assurent le suivi des personnes. Certains interviennent dans les temps d'animation comme les assistantes sociales du Conseil Départemental. Elles ont aussi organisé le transport avec un véhicule du CD54 lors des sorties.

**Budget réalisé :**

<b>DEPENSES 2019</b>				
	NATURE	COMPTE	Prévisionnelles € TTC	Réalisées € TTC
	Services extérieurs	61		
	Rémunération d'Intermédiaires	622		
	Association Familles Rurales Intercommunale		6998	6087,87
	Activités et transport			
	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>6998</b>	<b>6087,87</b>
<b>RECETTES 2019:</b>				
	NATURE	COMPTE	Prévisionnelles TTC	Réalisées TTC
	Subvention fonctionnement Conseil Départemental	743	1 000	1000
	Subvention fonctionnement Collectivités : CC	744	3401	3124,80
	Subvention fonctionnement Caf versée à l'association Familles rurales	745		
	Valorisations et financements Familles rurales		2597	1963,07
	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>6998</b>	<b>6087,87</b>

**c) Projet 2020, sollicitation du cofinancement du CD 54**

**Publics :**

12 orientations dont 2 Bénéficiaires du RSA

Moyen de transport par le biais de Mobilité Solidaire et par leurs propres moyens.

**Planning prévisionnel de 2020 :**

3 séances de co-organisation avec les participants

18 séances de janvier à juillet 2020

3 séances d'octobre à décembre 2020

**Plan de financement prévisionnel :**

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES :</b>			
	NATURE	COMPTE	MONTANT TTC *
	Services extérieurs	61	
	Autres services extérieurs	62	
	Rémunération d'intermédiaires	622	
	Association Familles Rurales Intercommunale		7490€
	Dont 1000€ d'intervenants		
	<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>7490€</b>
<b>RECETTES PREVISIONNELLES :</b>			
	NATURE	COMPTE	MONTANT TTC *
objet demande	Subvention fonctionnement Conseil Départemental	743	1 000
	Subvention fonctionnement Collectivités : CC	744	3893
	Financement par l'association Familles Rurales		2597
	<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>7490</b>

On notera que les coûts d'intervenants extérieurs sont pris en charge par l'association Familles Rurales qui valorise ainsi une partie de sa subvention de la Caisse d'Allocations Familiales.

L'action a été identifiée comme participant à la mobilisation des personnes en rupture sociale et isolée dans le cadre du futur Contrat Local de Santé. Elle est listée dans les actions qu'il convient de soutenir et de développer sur le territoire du Toulois. Dès lors les cofinancements pourraient être sollicités auprès de l'Agence régionale de santé Grand Est.

Après avoir délibéré les membres du bureau

**AUTORISENT** le Président à signer une convention avec l'association Familles Rurales du pays de Colombey pour la mise en place de l'action « Un temps pour soi » en 2020 pour apporter un soutien à hauteur de 4893€

**SOLLICITENT** le conseil départemental pour une subvention de 1000€ sur cette action,

**SOLLICITENT** d'autres co financeurs, notamment l'Agence Régionale de Santé Grand Est dans le cadre du Contrat Local de Santé.

**INSCRIVENT** la somme au budget 2020

**AUTORISENT** le Président à signer tout document découlant de cette décision

**1.2 - BC-2020-1424 - DEMANDE DE FINANCEMENT FSE 2020 – 2021 POUR LE CHANTIER D'INSERTION**

L'appel à projets FSE couvre les années 2020 et 2021 en raison de la fin du programme FSE national 2014-2020 et le risque de retard sur le nouveau programme FSE 2021-2027. Les dossiers sont à déposer pour le 31 janvier 2020. Un soutien pour le chantier d'insertion sera sollicité pour ces deux années. Un bilan de l'année 2019 sera présenté ultérieurement pour une remontée en mars au FSE.

**Public prévisionnel** : 15 personnes soit 8 équivalents temps plein

Résultat d'insertion prévisionnel : un objectif de 50% de sorties positives en 2020 (CDI, CDD, formations, poursuite de parcours d'insertion selon la nomenclature prévue par l'Etat)

Le nombre d'équivalent temps et les résultats de sortie seront proposés à l'Etat, DIRECCTE, lors du dialogue de gestion du 28 janvier 2020.

Nous noterons la poursuite de l'atelier code de la route. Cette évolution nous permet de solliciter une subvention 18 000€, alors que nous étions plafonnés à 17 000€.

Prévisionnel 2020-2021	2020		2021	
	Prévisionnel		Prévisionnel	
Objet de la dépense				
Dépenses directes				
1 personnel	35 510,00 €	15%	35 600,00 €	15%
2 fonctionnement				
3 prestations externes				
4 liées aux participants	162 160,00 €	68%	162 200,00 €	68%
5 dépenses indirectes	39 534,00 €	17%	39 560,00 €	17%
6 dépenses en nature				
6.1 contributions en nature				
6.2 organisme tiers				
<b>Dépenses totales</b>	<b>237 204,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>237 360,00 €</b>	<b>100%</b>
Financeurs				
1. Fonds social européen	18 000,00 €	8%	18 000,00 €	8%
2 Autres financeurs				
Aides de l'Etat CDDI (ASP)	161 592,00 €	68%	161 592,00 €	68%
3 financements externes privés				
4 ressources en nature				
5 Recettes extérieures de l'opération	30 000,00 €	13%	30 000,00 €	13%
6 Autofinancement	27 612,00 €	12%	27 768,00 €	12%
<b>Recettes totales</b>	<b>237 204,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>237 360,00 €</b>	<b>100%</b>

En complément de cette action, il sera conduit cette année une action sport santé en proposant au personnel sur 4 séances de découverte du sport avec une salle de sport. Cette action sur l'activité physique vient en complément des actions mises en œuvre sur la santé, comme la médecine préventive. Plusieurs devis ont été demandés. Celui de la SARL OB Dommartin est retenu pour un montant de 345 €.

Après avoir délibéré les membres du bureau

**SOLLICITENT** l'Etat, via la DIRECCTE, lors du dialogue de gestion du chantier d'insertion pour 8 équivalents temps plein et proposer un taux de sorties positives de 50%.

**SOLLICITENT** dans le cadre de l'appel à projet 2020-2021 du PLIE Terres de Lorraine une subvention de 18 000 € pour l'année 2020 et de 18 000 € pour l'année 2021, auprès du Fonds Social Européen, pour la mise en place du chantier d'insertion de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois

**AUTORISENT** le Président à engager le devis de SARL OB Dommartin de 345 €, pour les séances de découverte du sport.

**AUTORISENT** le Président à signer tout document découlant de ces décisions.

### 1.3 - BC-2020-1425 - DEMANDE DE FINANCEMENT FSE 2020-2021 POUR L'ESPACE EMPLOI

En 2019, un cofinancement du FSE a été obtenu pour l'espace emploi. Un nouveau cofinancement pour les années 2020-2021 peut être sollicité lors de l'appel à projet jusqu'au 31/01/2020. Un bilan de l'année 2019 sera présenté ultérieurement pour une remontée en mars au FSE.

La participation est sur la base du volontariat et ne devient effective qu'après au moins deux rencontres. Les participants remplissent le dossier d'engagement du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi pour valider leur inscription dans le dispositif.

La demande se fera sur la base de 35 personnes accompagnées pour 2020 - 2021

<b>Prévisionnel 2020-2021</b>	<b>2020</b>		<b>2021</b>	
Objet de la dépense	Prévisionnel		Prévisionnel	
Dépenses directes				
1 personnel	15 695,00 €	71%	15 700,00 €	71%
2 fonctionnement				
3 prestations externes				
4 liées aux participants				
5 dépenses indirectes	6 278,00 €	29%	6 280,00 €	29%
6 dépenses en nature				
6.1 contributions en nature				
6.2 organisme tiers				
<b>Dépenses totales</b>	<b>21 973,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>21 980,00 €</b>	<b>100%</b>
Financeurs				
1. Fonds social européen	15 000,00 €	68%	15 000,00 €	68%
2 Autres financeurs				
Aides de l'Etat CDDI (ASP)				
3 financements externes privés				
4 ressources en nature				
5 Recettes extérieures de l'opération				
6 Autofinancement	6 973,00 €	32%	6 980,00 €	32%
<b>Recettes totales</b>	<b>21 973,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>21 980,00 €</b>	<b>100%</b>

Après avoir délibéré les membres du bureau

**SOLLICITENT** dans le cadre de l'appel à projet 2020-2021 du PLIE Terres de Lorraine une subvention de 15 000€, pour l'année 2020, et une subvention de 15 000 €, pour l'année 2021, auprès du Fonds Social Européen, pour la mise en place de l'espace emploi de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais

**AUTORISENT** le Président à signer tout document découlant de ces décisions

#### **1.4 - NOTE INFORMATION CONCERNANT LE MARCHE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE ACCUEIL PETITE ENFANCE A COLOMBEY-LES-BELLES**

Dévolution du marché pour l'aménagement d'un espace accueil petite enfance » à l'EHPAD des grands jardins – 54170 COLOMBEY les BELLES

#### **Maitrise D'œuvre :**

Mandataire :  
 Atelier d'Architecture  
 A²BC  
 30, rue du Général  
 Gengoult  
 54200 TOUL

Co-traitant 1  
 Fluid'CONCEPT  
 280, Z.A.C de la petite  
 Champagne –  
 REBEUVILLE  
 88300 NEUCHÂTEAU

Co-traitant 2  
 Bet – ADAM  
 13/15, avenue de la  
 Garenne  
 B.P 10694  
 54063 NANCY CEDEX

### Dévolution en marchés séparés (11 lots)

#### Contexte de la consultation.

Montant estimatif du projet ou de l'opération dans lequel s'inscrit la consultation :

- Montant hors taxes : **549 844.00 €** Montant TTC : **659 812.80 €**

Procédure de passation : MAPA

#### Critères de sélection des offres

Prix : 40% Valeur technique : 60%

#### Offres retenues

Après s'être réuni le 13 décembre 2019 la commission MAPA propose de retenir les entreprises suivantes selon les critères et leur pondération décrit dans le règlement de consultation

N° du Lot	Liste des lots	Nom Entreprise	Montant HT- €	Montant HT toutes Options €
Lot n°01	VRD-démolition-Gros œuvre	CLEMENT	154 197.00	154 197.00
Lot n°02	Serrurerie	MORVILLE	29 824.19	29 824.19
Lot n°03	Etanchéité – couverture	SEI	43 325.00	43.325.00
Lot n°04	Charpente bois – couverture	CLEMENT	21 466.70	21 466.70
Lot n°05	Menuiserie extérieure alu	MAIREL	14 743.00	14 743.00
Lot n°06	Menuiserie intérieure	MAIREL	35 647.00	42 637.00 (option placards)
Lot n°07	Plâtrerie – isolation	ELVINGER	51 000.00	51 000.00
Lot n°08	Electricité	AVENNA	41 500.00	41 500.00
Lot n°09	Chauffage – plomberie-	BOUCHEREZ	48 763.80	48 763.80
Lot n°10	Revêtements de sol	ROBEY	23 262.95	26 393.95 (option plinthes PVC)
Lot n°11	Peinture	BEGARD	18 500.00	18 500.00
	<b>MONTANT TOTAL HT</b>			<b>492 350.64 € HT</b>
	<b>MONTANT TOTAL TTC</b>			<b>590 820.77 € TTC</b>

Ecart par rapport à l'enveloppe estimative : - 10,46 %

Motifs du choix de l'offre retenue : Offre mieux disante conformément aux critères de sélection du règlement de  
Les marchés seront notifiés après vote du budget afin de démarrer le chantier dans les meilleurs délais.

## **2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **2.1 - BC-2020-1426 - DEMANDE DE FINANCEMENT DETR POUR BACHE INCENDIE ZAE EN PRAVE**

#### **1 - OBJET DE L'OPERATION :**

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois (CCPCST) assure la gestion des eaux pluviales et le risque incendie sur la zone « En Prave » sur la commune d'Allain.

Les études préliminaires ont conclu sur la possibilité de modifier un bassin de rétention des eaux pluviales qui avait été surdimensionné de sorte à implanter une réserve incendie souple de 120 m<sup>3</sup>.

En effet les périodes de pénurie en eau récentes (canicule de 2019) ont révélé une baisse de débit aux bornes incendies de la zone en Prave. Le limiteur de pression en entrée de zone a été rééquilibré ce qui a permis d'atteindre le débit instantané admissible pour les services de secours (et permettant de délivrer les permis de construire).

Cependant l'arrivée prochaine sur cette zone d'une entreprise de vente de granulés bois ainsi que la présence d'une menuiserie avec un stock important de bois oblige à compléter l'installation par l'apport d'une bâche pompier complémentaire.

#### **2 - Objectifs poursuivis :**

- Assurer la défense incendie d'une zone économique comprenant des PME PMI dont certaines ont un stock important de matière inflammable pour leur activité de production ou leur activité commerciale.
- Préserver l'homogénéité de la zone en ne créant pas une zone de positionnement de la bâche

pompiers mais en réutilisant une partie d'un espace actuellement occupé par un bassin de rétention.

Les mesures de niveau sur une année ont révélé que ce bassin est largement dimensionné et la proposition technique est donc de l'amputer d'une plateforme pouvant accueillir la bâche au plus près de la route pour un accès rapide à cette réserve par les services de secours.

La modification du bassin de rétention nécessite une étude de sol préalable

La maîtrise d'œuvre est confiée à un cabinet d'étude,

Le chiffrage du chantier et de l'installation de la bâche est estimatif. En effet l'entreprise ne pourra réaliser le devis que lorsque l'étude de sol aura rendu ses conclusions.

### COUT ESTIMATIF DETAILLÉ DU PROJET

POSTES DE DÉPENSES (par corps de métier)	MONTANT H.T. en €
Etude de faisabilité	1 490
Mission maîtrise d'œuvre	5 400
Etude de sol	2 634
Travaux VRD et bâche	50 476 (estimatif en attente des résultats de l'étude de sol)
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût des travaux Hors Taxes (ne pas faire figurer le FCTVA) :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (joindre la copie de la décision d'octroi, le cas échéant)	Taux
DSIL ou DETR	24 000	16/01/2020		40%
Autres subventions 'Etat :				
Union Européenne				
Région				
Département				
Fonds de concours				
Autres subventions (ADEME, Agence de l'eau...)				
<b>Sous/Total subventions publiques</b>	24 000	16/01/2020		40%
Autres financements (CAF...)				
Autofinancement	36 000			60%
Emprunt				
<b>TOTAL</b>	60 000			<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire,  
**VALIDENT** le projet de création d'une bâche incendie sur la zone En Prave  
**AUTORISENT** le Président à solliciter une subvention de 24 000,00€ au titre de la DETR  
**AUTORISENT** le Président à signer tout document découlant de ces décisions

## **2.2 - BC-2020-1427 - CONTRAT TERRITOIRE INDUSTRIE**

Le dispositif « Territoire d'industrie », s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires au plan national.

Impulsé par l'Etat et animé par les Régions, il vise à soutenir 140 territoires « industriels » dans l'émergence et l'accompagnement de projets structurants portés par un ou plusieurs industriels. Il s'appuie sur la mobilisation coordonnée des leviers d'intervention de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et des entreprises. Il vise notamment la mobilisation de financements de l'Etat existants (PIA, industrie du futur notamment).

Le territoire TERRES DE LORRAINE a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018 et reconnu dans l'intégralité de son périmètre par décision du conseil Régional Grand Est en date du 29 mai 2019.

A la suite d'une démarche de concertation menée à l'automne 2019 qui a associé l'Etat, la Région, les collectivités territoriales, le pays Terres de Lorraine et les acteurs industriels, un contrat d'une durée de 4 ans a été élaboré. Il définit les priorités territoriales ainsi que les modalités de mise en œuvre et de pilotage ainsi que les engagements réciproques des signataires.

Il comprend un plan d'action constitué de 10 actions, dont 6 portées directement par les industriels, qui sont ventilées dans 3 axes : transition écologique, infrastructures économiques et ressources humaines. Les intercommunalités sont invitées à participer à l'élaboration du contrat, au pilotage du dispositif, à soutenir les actions et contribuer à la mobilisation des industriels. Elles s'appuient pour ce faire sur l'agence de développement Terres de Lorraine dont le directeur est chef de projet du dispositif.

Deux échelles de gouvernance sont distinguées :

- Un comité de pilotage chargé du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre, co-présidé par un binôme élu / industriel se réunit 2 fois par an et rassemble :
  - Les 4 intercommunalités du territoire (Président / Vice-président à l'économie)
  - Le Pays Terres de Lorraine
  - L'association de chefs d'entreprises « Parole d'Entreprises »
  - L'Agence de développement Terres de Lorraine
  - Les partenaires publics signataires du présent contrat et notamment le conseil régional Grand Est (Maison de la Région de Nancy) et l'Etat (Sous-Préfecture de Toul et Direccte)
  - Toute autre personne qualifiée que les membres du comité de pilotage souhaiteront associer ponctuellement ou dans a durée.
- Un binôme constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargé d'animer la démarche de contractualisation constitué du président du Pays Terres de Lorraine et du président de Parole d'Entreprises.

La signature du contrat territoire d'industrie est précédée de la signature d'un protocole d'engagement.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire :

**DECIDENT** de contribuer à l'élaboration et au suivi du contrat territoire d'industrie Terres de Lorraine, et de siéger au comité de pilotage via le président et le vice-président à l'économie,  
**AUTORISENT** le Président à signer le Contrat Territoire d'Industrie et son protocole d'engagement.  
**AUTORISENT** le Président à signer tout document découlant de cette décision

## **2.3 - BC-2020-1428 - CONVENTION ADTL 2020 ET AVENANT 2019**

Le Président rappelle que les communautés de communes adhérentes au pays Terres de Lorraine confient depuis 2006 à l'ADSN (devenue l'ADTL, Agence de Développement Terres de Lorraine, en 2018) le soin d'accueillir et d'accompagner les porteurs de projets de création et de reprise d'entreprises résidant ou souhaitant s'implanter sur leur territoire.

En 2012 les élus du pays ont décidé de passer un cap dans leurs coopérations en renforçant leurs moyens d'intervention en faveur du développement économique. Ils ont souhaité confier de nouvelles missions à l'ADTL, en sus de l'accompagnement à la création d'entreprises qui reste une compétence



clé. Il s'agit de l'appui au développement des entreprises existantes et de la promotion des espaces économiques alliée à une prospection ciblée d'entreprises nouvelles.

Aussi, depuis plusieurs années, une convention est signée entre les différents acteurs. Elle a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le Pays Terres de Lorraine, les communautés de communes Terres Toulaises, de Moselle et Madon, du pays du Saintois, du pays de Colombey et du Sud Toulais et l'ADTL pour les missions d'accueil, d'accompagnement et de suivi au démarrage des porteurs de projets qui souhaitent créer ou reprendre des activités à caractère économique, de développement du tissu local d'entreprises et de promotion et de prospection économiques et de soutien aux projets des entreprises liés à l'énergie et à la croissance verte. Il est par ailleurs rappelé que l'ensemble de ces missions est assuré en complémentarité avec les interventions des autres acteurs locaux du développement économique, dont la CCI 54.

Sur la convention de 2019, concernant la contribution du Pays à l'ADTL, deux chiffres différents ont été inscrits dans les articles 10 et 11, à savoir respectivement 70 625 € et 71 886 €. Aussi, il est proposé d'harmoniser les montants à inscrire dans la convention ADTL 2019 en retenant le montant de 70 625€ par le biais d'un avenant.

Le Président présente ensuite le projet de convention 2020

**Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire :**

**VALIDENT** la proposition d'avenant rectificatif à la convention 2019 ADTL

**VALIDENT** le projet de convention 2020 entre l'ADTL, le Pays Terres de Lorraine et les 4 communautés de communes du Pays Terres de Lorraine

**AUTORISENT** le Président à signer tout document découlant de ces décisions

### **3 - TOURISME**

#### **3.1 - BC-2020-1429 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU**

#### **RESTAURANT DE LA BASE DE LOISIRS AVEC LA SARL THOMAS ET WARISSE**

Suite à un bilan positif de la saison 2019 tant au niveau qualitatif que fréquentation, lors de la rencontre avec le cuisinier Mr Thomas le 22 octobre avec les membres de la commission BDL, Mr Thomas et sa compagne nous ont fait savoir leur volonté de refaire une saison sur la BDL.

A cette fin ils vont créer une société.

Ils sont volontaires pour augmenter la plage d'ouverture et un accord est possible pour un fonctionnement sur 5 mois de mai à septembre.

Par ailleurs pour faciliter l'exploitation du restaurant, la CCPCST fait le choix d'investir un nouvel équipement :

- Une caisse enregistreuse pour prise de commande d'une valeur approximative de 5 238€TTC permettant d'augmenter la qualité et rapidité du service.
- Une nouvelle friteuse double bac de 2\*25l en remplacement de la friteuse HS valeur approximative de 7 393€TTC

Compte tenu des investissements importants, mais ne souhaitant pas augmenter fortement le loyer accordé l'année dernière, la CCPCST propose un loyer identique augmenté de 250€ pour tenir compte des investissements. Ce loyer s'applique à taux plein sur les mois de juin juillet août soit 3 mois.

Le mois de mai et le mois de septembre dans le cadre de l'expérimentation, et pour soutenir le lancement sur une période plus longue de la restauration à Favières, seul l'amortissement de 250€ sera compté. La somme totale due est mensualisée sur 5 mois.

A charge à Mr Thomas et sa compagne d'organiser une communication efficace pour assurer une fréquentation dès l'ouverture et jusque fin septembre par exemple en proposant des animations (musiciens, etc...).

La convention est conclue pour une durée de 5 mois qui commencent à courir le 17 avril 2020 pour se terminer le 16 octobre 2020. **Cette période inclut pour les locataires le temps en début de saison de prise en compte du restaurant, de la programmation de la caisse, du nettoyage des lieux après l'hivernage et la réception des consommables, ainsi que la phase de restitution, nettoyage et état des lieux final en fin de saison.**

Les conditions du bail commercial dérogatoire sont donc les suivants :

#### Article 5 – **Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de 5 mois qui commencent à courir le **17 avril 2020** pour se terminer le **16 octobre 2020**, sont inclus 15 jours en avril et 15 jours en octobre gratuits pour nettoyage et prise en charge, réception produit et remise en état final.

Une reconduction est envisagée sur 2 ans (2021 et 2022) mais fera l'objet de la signature chaque année d'un bail dérogatoire à l'identique, moyennant la révision du loyer telle que précisée à l'article 12 ainsi qu'une actualisation des provisions sur charge au plus juste selon le bilan annuel réel, article 14.

#### Article 8 – **Désignation**

8.1 Le local meublé présentement loué à usage commercial est situé à la base de loisirs intercommunale, Vallon de Jolive – 54115 FAVIERES – désignation cadastrale : ZI 79

Le bien, objet de la présente convention a une surface approximative de 155 m<sup>2</sup> et comprend :

- Une terrasse
- Une entrée équipée de sanitaires et d'un vestiaire à l'usage des clients
- Une salle de bar-restaurant de 120m<sup>2</sup>
- Un espace laboratoire avec une cuisine, une plonge, salle de repos et local technique
- Divers équipements de cuisine, de bar et meubles dont l'inventaire se trouve en annexe

Tels que ces lieux existent, meublés en l'état, s'étendent et se comportent, sans en faire une plus ample description, le Preneur déclarant les connaître pour les avoir vus et visités avant la signature du contrat.

#### Article 11 – **Loyer**

11.1 Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer sur l'ensemble de la période d'ouverture du restaurant soit du **1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 septembre 2020** de 4250€ HT (quatre mille deux cent cinquante euros HT) hors charges payable à terme échu et au plus tard le 05 du mois suivant en 5 mensualités de 850€ HT (huit cent cinquante euro HT).

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire,  
**VALIDENT** la location la location du restaurant de la Base de Loisir de Favières à la SARL THOMAS & WARISSE pour un montant de loyer de 4 250 € HT pour l'ensemble de la saison  
**VALIDENT** le remboursement des charges locatives par le locataire pour l'ensemble de la saison  
**AUTORISENT** le Président à signer la convention d'occupation précaire avec la société SARL THOMAS & WARISSE.

## **4 - HABITAT**

### **4.1 - BC-2020-1430 – RENOUELEMENT DES AIDES HABITAT ACTUELLES SUR 2020**

Dans le cadre de la Charte de Territoire et du Programme Territorial de l'Habitat, des subventions sont attribuées aux particuliers réalisant des travaux de ravalement de façades, réfection de toiture, d'isolation et de lutte contre la vacance des immeubles dégradés.

Aujourd'hui, les objectifs sont les suivants :

- Viser à conserver l'architecture lorraine traditionnelle en valorisant les maisons ayant conservé leur aspect patrimonial.
- Accompagner financièrement les ménages aux revenus modestes, propriétaires d'une maison construite avant la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle.
- Tendre vers la résorption de la vacance du territoire.
- Encourager la performance énergétique des logements et intensifier le recours à des matériaux naturels et renouvelables.

Afin de poursuivre, cette dynamique, il est proposé de reconduire ce programme de subventions pour l'année 2019 via des aides aux particuliers pour les travaux de rénovation de façades, de toitures (sous critères architecturaux et sous conditions de ressources) ainsi que pour les travaux d'isolation (sous critères de performance thermique) et la rénovation de logements vacants.

Après avoir délibéré les membres du bureau communautaire  
**VALIDENT** la poursuite du dispositif Habitat pour l'exercice 2020  
**VALIDENT** le règlement d'attribution des aides Habitat aux particuliers tel que défini en 2019  
**AUTORISENT** les inscriptions budgétaires au BP 2019.

## 5 - ENVIRONNEMENT

### 5.1 – BC-2020 - 1431 - CONVENTION LOANA

Le Vice-Président en charge de l'environnement, présente le projet de partenariat 2020 avec l'Association LOANA (Lorraine Association Nature). En effet, dans le cadre de sa politique environnementale la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulousain a souhaité avoir un accompagnement technique pour mettre en œuvre ses principaux projets :

- Projet 1 : Déclinaison des actions AMI-TVB prévues pour 2020 - 190 jours (Ces actions AMI-TVB sont entièrement financées par le CD54 et les financeurs AMI-TVB)
- Projet 2 : Réalisation d'animations nature thématiques en lien avec l'AMI-TVB financées par la DREAL - 5 jours d'animation
- Projet 3 : Réalisation d'animations nature en lien avec les ENS les Bouvades, le Vallon de l'Aar et la prairie humide de Battigny, financés par le CD54 soit 20 jours.
- Projet 4 : Appui technique et soutien à la prise en compte de l'atlas de la biodiversité intercommunal dans le cadre de la mise en œuvre du PLUi
- Projet 5 optionnel : Prospection complémentaire par maille 5x5km de la Vipère aspic (*Vipera aspis*) : 30 jours

A travers cette convention LOANA s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de ces projets
- Veiller à ce que les plans de financement de ces projets en permettent la réalisation effective dans les conditions prévues par la convention et le programme d'actions, tant pour le calendrier de réalisation que pour le niveau de qualité

Ainsi, il est proposé de mettre en place un partenariat dont les modalités sont détaillées dans la convention présentée en annexe et dont le plan de financement prévisionnel est rappelé ci-dessous.

Actions financées directement à LOANA par les financeurs publiques (AMI TVB)					
	Nb de jours salariés	Montant financé par le CD 54	Montant financé par l'AMI TVB	Montant financé par la CCPCST	Montant total
Projet 1	190	9 761,25 €	10 961,25 €		20 722,50 €
Projet 2	20	1 000,00 €	1 000,00 €		2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>210</b>	<b>10 761,25 €</b>	<b>11 961,25 €</b>		<b>22 722,50 €</b>
Actions rémunérées par la CCPCST, dans le cadre de demandes de subventions de leur part					
	Nb de jours salariés	Montant financé par le CD 54	Montant financé par l'AMI TVB	Montant financé en propre par la CCPCST	Montant total : à verser à LOANA par la CCPCST
Projet 3	19	7 600,00 €			7 600,00 €
Projet 4	5	150,00 €	250,00 €	100,00 €	500,00 €
OPTION : Projet 5	30			3 000,00 €	3 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>7 750,00 €</b>	<b>250,00 €</b>	<b>3 100,00 €</b>	<b>11 100,00 €</b>

Le coût total estimé de ce programme avec option est évalué à 33 822,50 € sur la durée de la convention.

- La rémunération totale à verser par la CCPCST est de 11 100,00 €.
- Le coût final à la charge de la CCPCST est de 3 100,00 €.

La convention est établie au titre de l'année 2020. La date d'effet est sa notification à l'association LOANA. La date de fin est la date du règlement des prestations, ou au plus tard le 30 juin 2020.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

**VALIDENT** le projet de convention avec LOANA dans sa totalité, y compris le projet 5 qui est optionnel

**AUTORISENT** le Président à signer la convention de partenariat avec l'association LOANA et tout autre document découlant de la présente.

**AUTORISENT** le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget 2020, à savoir la somme de 11100 €.

**AUTORISENT** le Président à solliciter des subventions auprès des différents partenaires (Agence de l'Eau Rhin Meuse, Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle à travers son service Environnement Espace Naturel Sensible, DREAL Grand Est).

## 5.2 – BC-2020 – 1432 – DEMANDE DE SUBVENTION CD54 AU TITRE DU MODULE ENS 2020

Le vice-président à l'environnement présente le programme 2020 d'action sur les Espaces Naturels Sensibles de :

- La Bouvade, - le vallon de l'Aar de Germiny, - la zone humide de Battigny.

Dans le cadre de sa politique de préservation des espaces sensibles, le Conseil Départemental 54 accompagne la collectivité sur le programme d'animation faisant l'objet d'une convention annuelle avec LOANA (Lorraine Association Nature) ainsi que sur la réalisation de deux Plans de Préservations et de Valorisation de 2 ENS.

**1<sup>er</sup> VOLET** : Animations pédagogiques

La convention 2020 entre le Communauté de Communes et Lorraine Association Nature a pour objet la mise en œuvre locale des actions d'animations environnementales sur le territoire de la CCPCST en 2020. La communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois demande un financement au CD 54 sur les projets :

**Projet 3** : 5 animations ENS Grand Public + 1 animation élus et 34 demi-journées d'animations scolaires ENS sur la thématique de la transition écologique,

**Projet 4** : Appui technique et soutien à la prise en compte de l'ABI dans le cadre de la mise en œuvre du PLUI

**Projet 5 optionnel** : Prospection complémentaire par maille 5x5km de la Vipère aspic (*Vipera aspis*) : 30 jours

Ces animations sont proposées d'être financées par le CD54 dans le cadre de leur politique ENS, à hauteur de 200 € par demi-journée d'animation.

Actions financées directement à LOANA par les financeurs publiques (AMI TVB)					
	Nb de jours salariés	Montant financé par le CD 54	Montant financé par l'AMI TVB	Montant financé par la CCPCST	Montant total
Projet 1	190	9 761,25 €	10 961,25 €		20 722,50 €
Projet 2	20	1 000,00 €	1 000,00 €		2 000,00 €
TOTAL	210	10 761,25 €	11 961,25 €		22 722,50 €
Actions rémunérées par la CCPCST, dans le cadre de demandes de subventions de leur part					

	Nb de jours salariés	Montant financé par le CD 54	Montant financé par l'AMI TVB	Montant financé en propre par la CCPCST	Montant total : à verser à LOANA par la CCPCST
Projet 3	19	7 600,00 €			7 600,00 €
Projet 4	5	150,00 €	250,00 €	100,00 €	500,00 €
OPTION : Projet 5	30			3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL	54	7 750,00 €	250,00 €	3 100,00 €	11 100,00 €

**2<sup>ème</sup> VOLET** : Réalisation du plan de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles du vallon de l'Aar de Germiny et de la zone humide de Battigny.

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, en lien avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, mène une démarche de protection de la faune, de la flore et des milieux naturels par le biais de la politique « Espaces Naturels Sensibles ». Ce partenariat sur les sites du vallon de l'Aar de Germiny et des « Prairies Humides de Battigny », doit se traduire dans les 3 volets de la politique ENS :

- La maîtrise foncière, - la gestion conservatoire, - l'ouverture au public.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois souhaite réaliser, en concertation avec les acteurs locaux au sein d'un comité de pilotage, un document de deux tomes, communément nommé Plan de Préservation et de Valorisation :

- diagnostic biologique et socio-économique (tome 1),
- plan de gestion et de valorisation (tome 2).

Montant Prévisionnel des 2 plans de préservations :

- Plan de préservation et de valorisation de l'ENS « Prairies Humides de Battigny »  
 Montant prévisionnel 16 500 € HT sur 2020.  
 40% AERM  
 40 % CD54
- Plan de Préservation et de Valorisation de l'ENS « Vallon de l'Aar à Germiny »  
 Montant prévisionnel 16 500 € HT sur 2020  
 40% AERM  
 40 % CD54

Après en avoir délibéré, les membres du bureau :

**AUTORISENT** le Président à solliciter une aide du Conseil Départemental à hauteur de **8 600 €** sur le **1<sup>er</sup> volet** (animation et prise en compte de l'ABI dans le PLUi) pour l'année **2020**.

**AUTORISENT** le Président à solliciter une aide du Conseil Départemental à hauteur de **13 200 €** sur le **2<sup>nd</sup> volet**, soit 40% du montant des plans de préservation et de valorisation des 2 sites ENS « Prairies Humides de Battigny » et « Vallon de l'Aar à Germiny » pour l'année **2020**.

**AUTORISENT** le Président à déposer les demandes de financement et à signer tout document découlant de la présente.

### **5.3 – BC 2020 – 1433 - DEMANDE DE SUBVENTION AERM CONCERNANT LES PLANS DE PRESERVATION DES ENS DE GERMINY ET BATTIGNY**

Le vice-président à l'environnement présente les projets de réalisation du plan de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles du vallon de l'Aar de Germiny et de la zone humide de Battigny.

La Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, en lien avec l'Agence de l'Eau (AERM) et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, mène une démarche de protection de la faune, de la flore et des milieux naturels par le biais de la politique "Espaces Naturels Sensibles". Ce partenariat sur les sites du vallon de l'Aar de Germiny et des "Prairies Humides de Battigny", doit

se traduire dans les 3 volets suivants : la maîtrise foncière, - la gestion conservatoire, - l'ouverture au public.

Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois souhaite réaliser, en concertation avec les acteurs locaux au sein d'un comité de pilotage, un document de deux tomes, communément nommé Plan de Préservation et de Valorisation :

- diagnostic biologique et socio-économique (tome 1),
- plan de gestion et de valorisation (tome 2).

Montant Prévisionnel des 2 plans de préservations :

- Plan de préservation et de valorisation de l'ENS « Prairies Humides de Battigny »  
Montant prévisionnel 16 500 € HT sur 2020.  
40% AERM  
40 % CD54
- Plan de Préservation et de Valorisation de l'ENS « Vallon de l'Aar à Germiny »  
Montant prévisionnel 16 500 € HT sur 2020  
40% AERM  
40 % CD54

Après en avoir délibéré, les membres du bureau :

**AUTORISENT** le Président à solliciter une aide de l'Agence de l'Eau à hauteur de **13 200 €**, soit 40% du montant des plans de préservation et de valorisation des 2 sites ENS « Prairies Humides de Battigny » et « Vallon de l'Aar à Germiny » pour l'année **2020**.

**AUTORISENT** le Président à déposer les demandes de financement et à signer tout document découlant de la présente.

## **6 - SERVICES AUX COMMUNES**

### **6.1 – BC 2020 – 1434 - CONVENTION TRIPARTITE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SOCIAUX : COMCOM-COVALOM-GARAGE BAUDY**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le bénéficiaire est autorisé, sous le régime des occupations temporaires à occuper à titre précaire et révocable les espaces extérieurs et les espaces sociaux de la SARL garage BAUDY.

Le terrain est prêté pour l'usage suivant : stationnement de 2 véhicules de collectes bennes ordures ménagères et les véhicules légers privés des agents de la COVALOM.

Le PRETEUR permettra l'accès du site aux équipes de collectes (5 salariés maximum) de manière à envisager les départs à 5h du matin. A titre indicatif, le retour des équipes s'effectue à la mi-journée. Un passage sur le site est possible en milieu de matinée pour marquer la pause.

Le PRETEUR mettra également à disposition des équipes de collectes ses locaux sociaux (vestiaire, douches, salle de pause).

La présente autorisation d'occupation est consentie pour un montant de quatre cent cinquante Euros H.T. (450 €) mensuel, TVA applicable 20%.

La redevance cible les dépenses de fonctionnement des espaces affectés au bénéficiaire. Ces dépenses sont facturées par le prêteur à la CCPCST pour la consommation des fluides (eau, électricité, télésurveillance du site...).

Le présent contrat est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 01/02/2020. La convention pourra ensuite être renouvelée sur demande de l'emprunteur au plus tard 30 jours avant la fin de la période.

Chacune des parties peut, à tout moment et pour tout motif, résilier la présente convention. La partie désireuse de résilier la convention devra notifier son intention à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception 30 jours au moins avant la date retenue pour la résiliation.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

**VALIDENT** la présente convention d'occupation temporaire de la Sarl GARAGE BAUDY par la SPL COVALOM.

**FIXENT** la redevance mensuelle d'un montant de quatre cent cinquante euros hors taxe (450 €HT), TVA applicable 20%.

**AUTORISENT** le Président à signer les documents.

## **7 - MOYENS GENERAUX**

## 7.1 – BC – 2020 – 1435 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LE POUR LE PROJET DU NOUVEAU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Suite au bureau communautaire du 17 octobre 2018, ayant acté l'intérêt intercommunal du projet de construction du nouveau siège de la communauté de communes - maison des services mutualisés, le lancement d'un concours pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre et le lancement des consultations des différents bureaux techniques, et l'autorisation pour le président de solliciter un maximum de subventions.

Il est proposé aux membres du bureau de solliciter dans les meilleurs délais les co-financements nécessaires à la bonne réussite de ce projet et à son démarrage prévu en milieu d'année 2020.

Les premières études établissent le montant global budgétaire de l'opération à 3 750 000€ HT et il est proposé de solliciter la DETR *1.3 opérations communales et intercommunales permettant la mutualisation des services et des moyens* pour soutenir ce projet contribuant au développement du territoire à hauteur de 30% pour la première tranche du projet.

DEPENSES	Montant (€ HT)	RECETTES	Montant demandé
<b>HONORAIRES ET DIVERS</b>		DETR 2020 phase 1 partie bureaux	750 000,00 €
Etudes Préalables	14 000,00 €	DSIL grandes priorités d'investissement	200 000,00 €
Mission AMO	19 000,00 €	DSIL développement des territoires ruraux inscrits dans un contrat de ruralité	200 000,00 €
Concours MOE	44 000,00 €	Grand - Est redynamisation des BSR	200 000,00 €
Missions MOE total	405 000,00 €	Grand - Est Climaxion	120 000,00 €
<b>Missions annexes</b>		Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle -	300 000,00 €
OPC	40 000,00 €	Agence de l'eau -	30 000,00 €
CT	6 500,00 €	CAF	50 000,00 €
CSPS	5 000,00 €	FEADER-	400 000,00 €
DO	30 000,00 €	<b>TOTAL</b>	<b>2 250 000,00 €</b>
<b>Frais divers</b>		<b>EMPRUNT</b>	611 700,00 €
insertion publicité JOUE/BOAMP	2 500,00 €		
<b>TRAVAUX</b>			
Démolition	13 000,00 €		
Construction première tranche du bâtiment	2 072 700,00 €		
travaux annexes réseaux	10 000,00 €		
<b>Correction travaux</b>			
Phase fin chantier 7%	200 000,00 €		
<b>BUDGET GLOBAL</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 861 700,00 €</b>
<b>TOTAL € HT</b>	<b>2 861 700,00 €</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>572 340,00 €</b>		
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>3 434 040,00 €</b>		

Après avoir délibéré les membres du bureau

**VALIDENT** le plan de financement ci-dessus

**SOLLICITENT** des subventions de l'Etat : au titre de la DETR à hauteur de **750 000€**

au titre de la DSIL grandes priorités d'investissement à hauteur de **200 000€**

au titre de la DSIL développement des territoires ruraux inscrits dans un contrat de ruralité à hauteur de **200 000€**

**AUTORISENT** le Président à signer tout document découlant de la présente délibération

## 7.2 – BC – 2020 – 1436 - FACTURATION MENAGE

Le Président rappelle la convention passée entre la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toullois et l'association "Citoyens et Territoires" concernant le ménage des locaux de cette dernière. Initialement, cette prestation était rend par une personne en contrat aidé dans le cadre des

chantiers d'insertion. Actuellement, c'est une personne en contrat classique qui effectue cette mission. Il convient donc d'adapter le tarif afin de couvrir les frais de salaire. Il est proposé que la participation de l'association s'élève à 16 € de l'heure

Après en avoir délibéré, les membres du bureau communautaire

**VALIDENT** le projet d'avenant avec un tarif horaire de 16 €

**AUTORISENT** le Président à signer tout document découlant de cette décision

### 7.3 – ECHANGES SUR LA FIN DU MANDAT

Le Président rappelle que l'ensemble des élus arrive au terme de leur mandat de 6 ans. Il propose que chacun inscrive sur un post-it, quels sont pour lui les actions ou projets les plus marquants du mandat. La lecture des différents post-it donne les résultats suivants :

- Petite enfance / crèche (12) et maison de santé – service médical (4)
- PLUi (8) et aides habitats/OPAH (3)
- Expérimentation territoire 0 chômeur longue durée (10)
- Déchèterie(1)- Covalom – collecte déchets (1) – plateforme déchets verts (1)
- environnement / miellerie (4) / animations (dont atlas de la biodiversité) et conventions avec Loana (3)
- Projet côte à Côte (2) et dégustation régulière de vin des côtes de Toul/**soutien actif** du bureau à la viticulture toulaise
- Sécurisation en eau (2)
- Plan fibre numérique (1)
- Transfert de compétences (1)/ financement (1)/ attribution de compensation
- Renforcement lien CC/communes et perte cohésion territoriale (1) – attributions de compensation plus justes et fonds de concours (1)
- Actions culturelles - programmation / festival du conte (3)
- Animations et investissement base de loisirs (1)/ professionnalisation BDL (2)
- Développement éco : Le Relais (3) / En Prave-Sarazinière / miellerie / de laine en rêve
- Construction du futur siège / maison des services (2)
- VRD / gros chantiers (1)

Il est proposé de faire cet exercice par tablee lors du prochain conseil communautaire, et de donner une synthèse des différentes actions menées lors du dernier conseil communautaire de la mandature.

#### Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

- |   |
|---|
| 1.1 – bc-2020-1423 - Action un temps pour soi 2020  |
| 1.2 - bc-2020-1424 - Solliciter co-financement FSE 2020-2021 pour le Chantier d'insertion |
| 1.3 - bc-2020-1425 - Solliciter co-financement FSE 2020-2021 pour Espace Emploi           |
| 2.1 - bc-2020-1426 - Demande DETR   |
| 2.2 - bc-2020-1427 - Territoire d'industrie   |
| 2.3 - bc-2020-1428 - Convention ADTL 2020 et avenant 2019                                 |
| 3.1 - bc-2020-1429 - Restaurateurs de la Base de Loisirs                                  |
| 4.1 - bc-2020-1430 - Prolongation des aides habitat actuelles sur 2020                    |
| 5.1 – bc-2020 - 1431 - Convention LOANA   |
| 5.2 – bc-2020 – 1432 – Demande de subvention AERM   |
| 5.2 – bc -2020 – 1433 - Demande de subvention CD 54 au titre du module ENS 2020           |
| 6.1 – bc -2020 – 1434 - Locaux sociaux Covalom  |
| 7.1 – bc -2020 – 1435 - Demande DETR pour le siège communautaire                          |
| 7.2 – bc- 2020 – 1436 - Facturation ménage  |

Levée de séance 23 h 45

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Philippe PARMENTIER

